

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MADAME EMMANUELLE SCHAFFTER, DÉPUTÉE (VERTS ET CS-POP), INTITULÉE « VOTRE REPONSE AU POSTULAT 990 LIEU INTERGENERATIONNEL A DEVELOPPER, HOME ET CRECHE POUR VIVRE ENSEMBLE » (N° 2780)**

La motion no 990 intitulée « lieu intergénérationnel à développer, home et crèche pour vivre ensemble » a été acceptée sous forme de postulat par le Parlement jurassien le 7 septembre 2011.

Lors des débats parlementaires, le Ministre en charge de ce secteur, de même que certains députés, ont relevé la difficulté de mettre en œuvre cette proposition dans le quotidien des institutions concernées. Et force est de constater que les structures qui ont été créées depuis cette date, certes peu nombreuses, n'ont pas encore donné naissance à de véritables lieux intergénérationnels. Il faut toutefois mentionner ici le déménagement de l'unité d'accueil pour écoliers de Courroux au sein de la résidence « Bellevie », constituée notamment d'appartements adaptés, de même que le projet de construction d'une crèche et unité d'accueil pour écoliers à côté du centre de jour « Les Marguerites » à Saignelégier.

De manière plus générale, les questions liées à la notion du « Vivre ensemble », au renforcement des liens intergénérationnels et à la cohésion sociale constituent un des points d'ancrage forts des réflexions du Gouvernement. Celui-ci considère que la réalisation de ces objectifs peut certes prendre la forme de lieux intergénérationnels, mais qu'il peut aussi y avoir d'autres moyens de les promouvoir, notamment en travaillant sur les modalités de prise en charge. On pourrait par exemple imaginer une organisation régulière d'espaces de rencontre, rencontres durant lesquelles des moments de partages entre personnes âgées et enfants pourraient avoir lieu, ceci sans forcément que cela s'inscrive dans une structure d'accueil de jour et/ou un établissement médico-social.

Le Gouvernement reconnaît toutefois que si ces réflexions d'ordre général l'ont beaucoup occupé au cours de la dernière législature, le traitement de ce dossier en particulier a pris quelque retard. Il s'engage dès lors à répondre formellement au postulat 990 dans les meilleurs délais.

Delémont, le 22 mars 2016

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA  
Certifié conforme



le Chancelier  
Jean-Christophe Kübler